

Publié le 16 mai 2008

La vie d'une ville aux Capucins

Sur les 100 hectares de la Zac des Capucins, au Nord d'Angers, un projet associant mixité sociale, pluralité des activités, respect de l'environnement, concertation avec les habitants va permettre à un éco-quartier de sortir de terre. Une nouvelle vie d'ici 2020 pour ce territoire anciennement agricole...



Porté par la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (Sara), une Sem dans laquelle la ville d'Angers est majoritaire avec 78 % des parts, le projet Zac des Capucins est un éco-quartier type. En gestation depuis 5 ans avec un achèvement des travaux envisagé à l'horizon 2020, ce territoire anciennement agricole est situé au Nord-Ouest de la cité angevine. Il associe sur 100 hectares, diversité des fonctions et des populations.

« L'objectif est de créer 5 000 logements dont au moins 20 % de logements sociaux et de 30 à 40 % de logements en accession sociale ou aidée à la propriété », explique Patrick Lepiné, directeur de la Sara. C'est un projet d'extension urbaine qui va de pair avec celui qui a lieu au Nord du nouveau contournement urbain sur le plateau de Mayenne. Ces deux opérations, dernières parties urbanisables du Nord de la ville, représentent à elles deux 170 hectares de surface.

La Zac des Capucins devra posséder toutes les composantes d'un vrai quartier : logements, commerces, équipements publics et activités de toutes sortes. C'est un des critères pour lequel a été retenu le projet d'urbanisme proposé par l'équipe de Roland Castro et Sophie Denisof. La place importante prise par les questions environnementales en est une autre.

Avec 33 % d'espaces verts, la Zac entend préserver la dimension paysagère de ce site. Plusieurs grandes lanières vertes structurent le bâti aménagé en îlots. L'idée est de créer des trames de circulation favorisant piétons et cyclistes afin d'offrir une alternative à la voiture ». Il faut savoir que ce projet se construit autour de la 1re ligne de tramway qui comptera 3 stations. Autre aspect

permettant le développement durable du nouveau quartier, la réflexion effectuée sur l'acoustique, les déchets... « La collecte sélective via des containers enterrés a été privilégiée. Pour réduire l'impact énergétique, on a aussi imposé aux constructeurs un label habitat environnement qui implique des performances de 15 % plus importantes que la nouvelle réglementation thermique ».

Enfin, la coproduction avec les habitants a été favorisée. Un processus de concertation a permis d'associer les habitants à la prise de décision. Un Eco-quartier dans tous ses états !

Par Marie-Anne RAMAZZINA